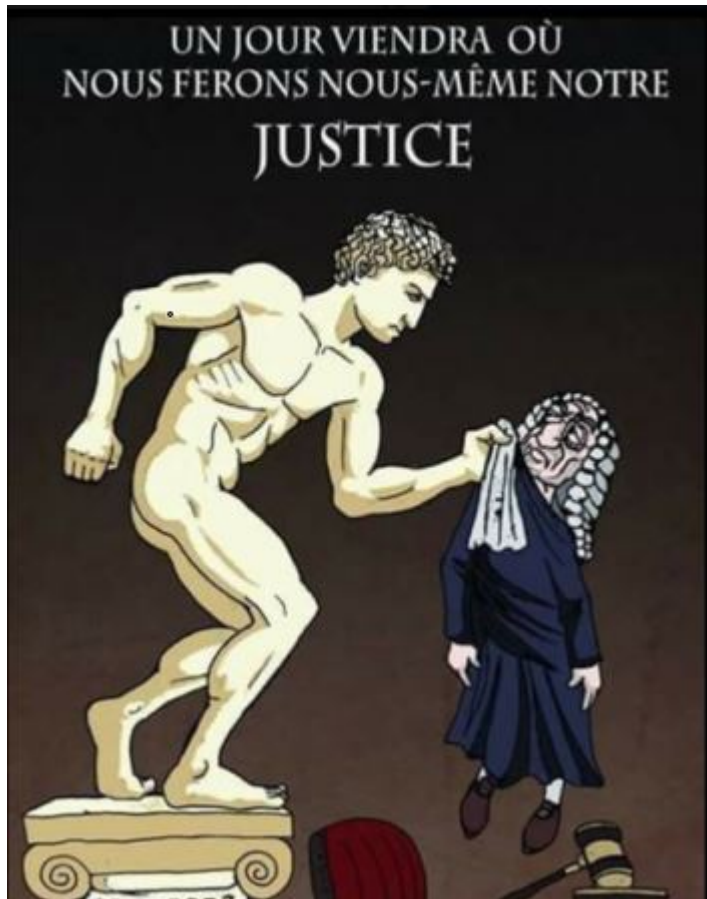


# L'acharnement contre Pierre Cassen est un outrage de juges collabos contre la Résistance



Ce qui se passe actuellement dans les prétoires sous la coupe des juges rouges, devient carrément un scandale d'Etat, tant ces magistrats indignes se moquent de la Constitution et du Droit français, en pratiquant désormais des sanctions à répétition, contre un même citoyen, et pour le même motif !

La ligne de conduite de ces indignes n'est plus du tout faire respecter la Loi, en fonction des textes édictés à cette intention, mais prioritairement mettre en application leurs idéologies pourries, servant ce faisant, leur intérêt particulier qui est de se vendre aux puissants, en

l'occurrence le pouvoir, lui-même vendu aux puissances extérieures, à savoir la grande-finance et la franc-maçonnerie, via les exigences infernales de l'U.E !



Et ces félons, comme tous les islamo-collabos qui gravitent dans les coulisses du pouvoir, tels les élus renégats, se livrent carrément à l'inversion des valeurs, ce qui est particulièrement grave en matière de justice !

Ainsi, quand des Patriotes Résistants alertent légitimement leurs concitoyens sur les dérives de nos gouvernants successifs, **qui méprisent les besoins vitaux des citoyens français** pour privilégier en tout, **des étrangers entrés illégalement sur le territoire national**, ils sont immédiatement affublés des qualificatifs de « racistes », « fascistes », « extrême-droitistes » par la clique des bien-pensants.

Lesquels, par l'intermédiaire des puantes associations prétendues « droits-de-l'hommistes », jamais rassasiées des scandaleuses subventions reçues, envoient systématiquement tous les réfractaires à leurs sales préférences ethniques (*parfaitement ; le citoyen blanc étant désormais considéré*

*coupable d'être blanc, chez lui !)* devant les tribunaux !

Qu'un simple citoyen, pouvant normalement s'exprimer en toute liberté (*en respectant bien évidemment les règles de la plus élémentaire correction*) se permette d'allumer un juge ayant manifestement outrepassé ses prérogatives et franchi la ligne jaune (*en l'occurrence plutôt rouge*), **et ce serait immédiatement un délit d'outrage à magistrat, suivi des sanctions assorties.**

A plus forte raisons quand il s'agit d'un groupe d'individus, forcément dérangeants pour les traîtres à la Patrie, dès qu'ils commencent à avoir une écoute grandissante.

Alors, pour une fois je me référerai au torchon Libération qui en 2014 résumait clairement le principe « **non bis in idem** » **qui veut qu'un même fait ne puisse être jugé deux fois :**

*« Toute décision de justice est revêtue d'une « présomption de vérité ». Cela ne veut pas dire que ce qu'elle énonce est vrai, mais doit être regardé comme tel. Ce principe a deux fondements. L'un est institutionnel : pour avoir autorité, il faut que les décisions de justice soient immuables, et que les citoyens puissent s'en prévaloir de façon certaine. L'autre est humanitaire : l'adage non bis in idem garantit que personne ne peut être jugé deux fois pour les mêmes faits. Afin d'éviter, par exemple, d'être condamné pour la même chose dans deux pays différents... »*

[http://www.liberation.fr/societe/2014/02/04/un-principe-du-droit-intraitable\\_977929](http://www.liberation.fr/societe/2014/02/04/un-principe-du-droit-intraitable_977929)

De même la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », garantit par son Article 50, le « Droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction » !

<http://fra.europa.eu/fr/charterpedia/article/50-droit-ne-pas-etre-juge-ou-puni-penalement-deux-fois-pour-une-meme-infraction>

**Donc, quand un ou plusieurs de ces magistrats indignes se permettent de juger trois fois un même citoyen (Pierre Cassen), pour le même prétendu délit (en vrai un délit d'opinion) et dans le même Tribunal (17ème Chambre de Paris), c'est effectivement un total irrespect des textes, et ce sont ces fourbes qui se rendent passibles d'un gravissime délit d'outrages envers les citoyens Résistants !**

Toutes les pourritures gauchistes qui ont usurpé le pouvoir, ont en permanence à la bouche les mots « République », « Démocratie », « Egalité », « Tolérance »... et tant d'autres, désormais irrémédiablement salis et vidés de leur sens, sont les premiers à trahir toutes ces belles notions, pendant qu'ils s'acharnent à vouloir nous imposer leur unique point de vue !

La liberté d'expression n'a plus cours que pour leurs représentants ; et ils s'assoient dessus lorsqu'elle est brandie par tous ceux qui refusent de marcher dans leurs combines pour faire disparaître la France et les Français !

**Riposte Laïque et Résistance Républicaine** font tellement peur au pouvoir et ses alliés, par leur parler vrai, qu'ils n'hésitent pas à tenter par tous les moyens de museler leurs animateurs en les attaquant au porte-monnaie, d'où les si nombreux procès qui tombent impunément contre eux sous le moindre prétexte, et que des magistrats sans scrupules condamnent sans pitié pour des mots, à l'opposé de leur clémence envers tant de racailles coupables de meurtres !

Contre cet inadmissible délit, réagissez, camarades patriotes, en leur apportant votre soutien financier ; la condamnation de Pierre Cassen à 3 mois de prison (*avec sursis pour l'instant*) est une nouvelle escalade dans l'horreur puisque, soyez-en sûre, **la très prochaine condamnation de Pierre, sera évidemment de la prison sans sursis... l'envoyant donc à une mort certaine quand on connaît la population des prisons françaises (même Lang l'a confirmé), et qu'il serait**

extrêmement étonnant qu'on lui réserve une place en quartier V.I.P. comme pour certaines crapules islamiques qui même en prison se voient lécher les babouches par une faune sans honneur.

**Josiane Filio**, au nom de la Liberté d'expression, même et justement parce que galvaudée !